

Procès-verbal de la Séance du 23 septembre 2021
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt-et-un, le 23 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 16 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,
Frédéric ARNOUX, Serge ARTHAUD-BERTHET, Stéphanie BOUSQUET,
Florence FACQ, Valérienne GAIDET, Brigitte VIALETTE

Étaient absents

Emmanuel FAVRE-COLLET

Avaient donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Décision Modificative budgétaire n°3 du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal que la dépense en investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule communal doit être inscrite au budget communal 2021. Aussi il convient de réviser le budget primitif 2021, en dépenses d'investissement, comme suivant, :

Article 2117/21	- 25 000 €
Article 2182/21	+ 25 000 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la modification du budget primitif 2021 comme ci-dessus.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Décision Modificative budgétaire n°4 du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal que la dépense en

fonctionnement pour le mandatement du FPIC. Aussi il convient de réviser le budget primitif 2021, en dépenses de fonctionnement, comme suivant, :

Article 60623/011 - 120 €
Article 739223/014 + 120 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la modification du budget primitif 2021 comme ci-dessus.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, **à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.**
- 2- Charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

Objet : Maintenance défibrillateur

Ok pour le contrat de maintenance proposé par D-Sécurité : 189 € / an

Renouvellement annuel du contrat d'entretien

Le passage comprend :- Le déplacement d'un technicien agréé et qualifié pour contrôle, mise à jour et garantissant le bon fonctionnement de l'ensemble du matériel (défibrillateur et coffre si doté).

- Le nettoyage et désinfection du matériel.
- L'établissement d'un rapport de bon fonctionnement maintenant la garantie du matériel.
- La mise à jour du registre des opérations de maintenance au sein de notre société.

Information n°2

Objet : Archivistes

Les archivistes itinérantes du Centre de Gestion de l'Isère interviennent actuellement pour le traitement de l'arriéré des archives de la commune afin que tout soit remis à jour en vue du futur déménagement vers la nouvelle mairie. Elles sont présentes sur cette première cession pour 10 jours et interviendront à nouveau courant 2022.

Réunion de sensibilisation aux archives organisée le jeudi 7 octobre de 10h00 à 12h00.
Ce sera l'occasion de faire le point sur le rangement des archives (place, délocalisation,...)

Information n°3

Objet : Point de conflit n°69

Chargeoir Les Bouches - Acquisition des parcelles pour lesquelles nous sommes en attente de la réponse des propriétaires.

Information n°4

Objet : Broyeurs volants

Le Conseil Communautaire débat du point le 27 Septembre 2021.

Il serait judicieux d'organiser un sondage auprès des habitants afin de cibler le besoin.

Information n°5

Objet : Correspondants Forêts

L'espace Belledonne propose un protocole de mise en contact entre les exploitants forestiers et les communes. A cet effet, un correspondant forêt peut être identifié par la commune afin d'être le point de contact lors des chantiers (date, spécificités, contraintes, état des lieux,...)

Florent Salvi se porte volontaire pour ce rôle.

Information n°6

Objet : Prochains conseils municipaux

Mardi 9 Novembre 2021 à 19h30

Jeudi 16 décembre 2021

Jeudi 13 janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h40

A Saint-Jean-Le Vieux, le 23 septembre 2021

Brigitte VIALETTE

Secrétaire de Séance



Brigitte